

Le Président

- Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles L612-2, 613-1;*
Vu les articles D713-1 à D713-4 du code de l'éducation relatifs aux Instituts Universitaires de Technologie (IUT) ;
Vu l'arrêté ministériel du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les propositions de la Directrice de l'IUT de Valenciennes.

Arrête

- Article 1 :** Madame Isabelle MASSA-TURPIN, directrice de l'IUT, est nommée en qualité de Présidente du jury d'examen des Bachelors Universitaires de Technologie, session de septembre, pour l'année universitaire 2022-2023.
- Article 2 :** Pour l'année universitaire 2022-2023, session de septembre, le jury de délivrance du :
- Bachelor Universitaire de Technologie INFORMATIQUE (BUT INFO) ;
Bachelor Universitaire de Technologie MESURES PHYSIQUES (BUT MPh)
- est constitué des membres suivants :
- Personnalités universitaires :
Monsieur Thierry BAY ;
Monsieur Julien VION ;
Monsieur Joffrey CLARHAUT ;
Madame Christelle NIVOT.
- Article 3 :** Le présent arrêté est d'application immédiate et abroge l'arrêté précédent.
- Article 4 :** Le présent arrêté est soumis à publicité : il est affiché de façon permanente dans un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers au sein de l'Institut, et publié au recueil des actes réglementaires tenu par la Direction Générale.
- Article 5 :** La directrice et le responsable administratif de l'IUT sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 10 juillet 2023

Abdelhakim ARTIBA
Président

Date de la publication

